



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Kora'h 5783

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Torah, chapitre 16, verset 1

PARACHA

Ce verset nous raconte que Kora'h a pris l'initiative de **s'opposer à Moché Rabbénou**, et d'essayer de déstabiliser la structure sur la base de laquelle le peuple juif fonctionne.

Un étonnant *Midrach* demande : "Mais qu'est-ce que Kora'h a vu pour se permettre de s'opposer à Moché Rabbénou ?" Et il répond qu'il a vu le sujet de la **Para Hadouma** (vache rousse).

? Quel est le sens de ce *Midrach* ?

Nos *Hakhamim* racontent, dans divers *Midrachim*, que lorsque Moché a plaidé la cause du peuple juif auprès d'Hachem suite à la faute du Veau d'or, il Lui a dit : "Tu as parlé aux Juifs au singulier (en disant : "Je suis Hachem TON D.ieu qui t'a fait sortir d'Égypte", "TU n'auras pas d'autre D.ieu que Moi", "TU ne prononceras pas le nom de D.ieu en vain"...). Ils ont donc cru que toutes ces instructions m'étaient adressées à moi, et pas à eux ! Ils ne méritent donc pas d'être punis pour ce qu'ils ont fait !" Et effectivement, Hachem a accepté cet argument, et **pardonné la faute du Veau d'or**.

Cependant, Kora'h, en s'opposant à Moché, a dit : "Toute

l'assemblée est sainte. Pourquoi vous élevez-vous (Aharon et toi) au-dessus d'elle ?" (cf. *Passouk* 3) En disant "Toute l'assemblée est sainte", Kora'h a sous-entendu que tout le peuple juif (et pas seulement Moché) a entendu les dix commandements au *Har Sinai*. Ainsi, il a donc **détruit l'argument avancé par Moché Rabbénou** en faveur des *Bné Israël* après la faute du Veau d'or, et **réveillé l'accusation qui pesait contre eux** avant qu'il ne les défende.

À ce sujet, le *Midrach* que nous avons cité en introduction s'étonne : "Mais comment Kora'h a-t-il pu émettre cet argument, et prendre ainsi le risque de réveiller l'accusation qui pesait sur le peuple juif après la faute du Veau d'or ?" Et il répond qu'il a vu le sujet de la vache rousse. Ce dernier est venu, en effet, **réparer la faute du Veau d'or**. À ce propos, les *Hakhamim* donnent l'image suivante : lorsqu'un enfant fait ses besoins par terre, l'un de ses parents vient les nettoyer ; de même, la vache vient réparer toutes les saletés que son enfant - le veau

Suite en page 2



PARACHA SUITE

- a fait. En ayant vu le sujet de la vache rousse, Kora'h s'est dit que la faute du Veau d'or était complètement effacée (car le parent est venu nettoyer les saletés de son enfant). C'est pourquoi il a dit à Moché : "La faute du Veau d'or n'a pas été pardonnée grâce à ton argument, que nous avons cru que seul toi

était concerné par les dix commandements, mais grâce à la vache rousse ! Je te le dis donc en face : **tu n'es pas le seul à avoir été concerné par les dix commandements !** Nous les avons tous entendus, et nous avons tous compris qu'ils s'adressaient à nous tous, et pas uniquement à toi !"

HALAKHA

Dans cette *Halakha*, le *Choul'han 'Aroukh* écrit que si un homme se trouve derrière la synagogue et qu'il y a entre lui et les neufs hommes qui sont dans la synagogue une fenêtre, même s'il se trouve en hauteur de plusieurs étages et même si la fenêtre n'est pas large d'au-moins 40 cm sur 40 cm, s'il montre son visage aux hommes qui sont dans la synagogue, **il s'associe à eux pour compléter le Minyan.**

Le *Michna Beroura* explique que, bien qu'un mur sépare les neuf hommes du dixième, **puisque le dixième homme montre son visage à travers la petite fenêtre**, il peut compléter le *Minyan* (tel que nous l'avons appris dans les lois de *Zimoun* où, si les uns voient les autres, ils s'associent entre eux pour pouvoir faire le *Zimoun* tous ensemble). Le *'Aroukh Hachoul'han* explique que, bien que seul le visage apparaisse à la fenêtre et on ne voit pas le reste du corps, c'est quand même valable pour compléter le *Minyan*, car **l'essentiel de la présence divine est sur le visage d'un Juif** (tel que nous l'avons vu chez Moché *Rabbénou*, au sujet duquel la Torah dit qu'en redescendant de la montagne, son visage rayonnait). Et cela suffit pour considérer qu'ils sont tous les dix réunis ensemble, et pour attirer sur eux la *Chékhina*, tel que les *'Hakhamim* ont dit : **"Lorsque dix Juifs sont ensemble, la Chékhina repose sur eux."**

Le *Gaon Rabbi Chlomo Zalman Auerbach* précise qu'il ne s'agit pas que le dixième homme entende simplement la *Téfila* de l'endroit où il se trouve. **Il faut vraiment que son visage soit en permanence à la fenêtre.** Car s'il ne montre pas son visage à la fenêtre, il ne peut pas aider à compléter le *Minyan*, même s'il entend toute la *Téfila* de là où il est. De même, s'ils sont déjà dix hommes dans la synagogue et que celui qui est à la fenêtre veut

se rattacher à ce *Minyan*, il ne le peut que s'il met son visage à la fenêtre. S'il reste assis à sa place et s'associe à la *Téfila* uniquement en les entendant, il n'est **pas considéré comme étant en train de prier avec Minyan.** C'est compté comme s'il priait tout seul. Le *Michna Beroura* dit qu'il en va de même pour tout homme qui se trouverait dans la *'Ézrat Nachim* (l'endroit réservé aux femmes à la synagogue) si des petites fenêtres permettent d'y voir l'endroit où les hommes prient. Si un homme, voyant qu'il n'y a pas de femmes dans la *'Ézrat Nachim* ce jour-là, préfère y prier en montrant son visage par ces petites fenêtres, il s'associe au *Minyan*.

Toutefois, s'il peut facilement aller dans la synagogue avec les autres hommes, il est préférable qu'il le fasse. En effet, que la *'Ezrat Nachim* soit à l'étage ou au même niveau que la synagogue des hommes (mais à l'arrière), il n'est **pas recommandé d'y prier et de s'associer simplement en regardant et en se montrant à travers les fenêtres.** Car bien qu'une telle *Téfila* ne soit pas considérée comme individuelle, elle n'est pas non plus totalement collective. C'est une *Téfila* collective un peu "écorchée".

? Pourquoi ?

Le *Michna Beroura* explique que certains décisionnaires considèrent que ce qui a été dit concernant le *Zimoun* (le fait de se voir les uns les autres suffit pour considérer qu'on est réuni) n'est pas valable pour la *Téfila*. Et effectivement, **le Gaon de Vilna ne fait pas un parallèle entre les lois du Zimoun et celle de la Téfila.** Et même le *Rachba* s'est contenté de dire qu'il est possible que les lois de la *Téfila* ressemblent à celles du *Zimoun* ; mais il ne l'a pas affirmé. Par conséquent, si quelqu'un n'a pas de raison majeure de se retrouver seul dans la *'Ezrat Nachim* et qu'il peut facilement rejoindre la communauté, il est souhaitable qu'il le fasse et qu'il prie avec tout le *Tsibour*.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 55, Halakha 14



MICHNA

Rabban Chim'on ben Gamliel (le père de Rabbi Yéhoua Hanassi) disait : “Sur trois valeurs, **le monde tient : sur la justice, sur la vérité et sur le Chalom**, comme il est dit (dans Zékharya) “La vérité, la justice et le Chalom, jugez dans les portes de vos villes””



Explication : Le monde ne peut fonctionner que si trois valeurs essentielles sont respectées par la société. Elles sont, en effet, nécessaires pour qu'il puisse avoir une stabilité et que les **gens puissent vivre ensemble**.

Dans la deuxième Michna de *Pirké Avot*, Chim'on Hatsadik avait dit que le monde tient sur trois valeurs : la Torah, le service du *Beth Hamikdash* et la générosité. Le *Méiri* explique que cette première Michna parle des **valeurs qui justifient l'existence du monde**, et sans lesquelles ce dernier n'a pas de raison d'exister. En effet, le monde ne mérite d'exister que si la Torah et le service du *Beth Hamikdash* sont souverains, et que les gens se font du bien mutuellement. Par contre, ici, Rabban Chim'on ben Gamliel ne parle pas de l'essence même de l'existence du monde, mais du **fonctionnement**

de la société. Une société qui n'aurait pas ces trois valeurs (qui sont la justice, la vérité et le Chalom) serait **anarchique et désorganisée ; et personne n'aimerait y vivre**. Car forcément, la violence l'emporterait, l'injustice dominerait et les gens se détruiraient mutuellement.

Le premier élément nécessaire à une société est une **justice qui sache donner raison aux justes et tort aux méchants**, et sauver l'opprimé de son oppresseur. En effet, la *Guémara Chabbath* nous dit que **tout juge qui donne un jugement vrai est considéré comme associé d'Hachem dans la Création**, et permet à la *Chékhina* (Présence d'Hachem) de résider sur le peuple juif. Par ailleurs, la *Guémara Soucca* (49b) dit que **distribuer la Tsédaka et faire la justice équivaut à remplir le monde entier de bienfaits**.

Voir suite en page 6

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : “**Quiconque donne aux pauvres, il n'y aura pas de manque**. Et celui qui détourne ses yeux aura de nombreuses malédictions.”

Par ces mots, il rassure celui qui donne de la *Tsédaka* aux pauvres en lui disant qu'il ne souffrira d'aucun manque ; d'aucune perte d'argent. Par contre, celui qui détourne ses yeux du pauvre, fait comme s'il ne l'a pas vu et ne lui donne donc pas la *Tsédaka* que le pauvre attend de lui **amène sur sa richesse de nombreuses malédictions**.

Et il perdra progressivement son argent, jusqu'à ce que ce dernier tombe en désuétude totale. Ainsi, le *Ralbag* explique que **toute personne qui fait profiter le pauvre de sa fortune recevra la Brakha d'Hachem**.

Miraculeusement, tout ce qu'il donnera lui reviendra, et il ne souffrira d'aucun manque, tel que la Torah l'a dit (*Dévarim*, Réé 15, 10) : “Donner, tu lui donneras. Et tu ne dois pas avoir mal au cœur en lui donnant. Car, grâce à cette chose-là, Hachem, ton Dieu te bénira dans toutes tes actions et dans tout ce que tu entreprendras.”). C'est ce thème que le roi Chlomo reprend dans notre *Passouk*.

Par contre, celui qui détourne ses yeux du pauvre et fait comme s'il ne le voit pas s'attire de nombreuses malédictions et difficultés.

Et il sera puni *Midda Kénéguèd Midda* : **tout ce qu'il aurait dû donner lui sera supprimé**, et une avalanche de malheurs s'abattra sur sa richesse.

Le *Malbim* développe la même idée, en disant que **la meilleure manière de garder sa richesse est justement de la distribuer**. Alors que celui qui croit garder sa richesse en la conservant soigneusement finit par la voir disparaître progressivement.

Et il n'aura non seulement pas de *Brakha* dans ses entreprises, mais il aura en plus de grosses difficultés.

Ce *Passouk* rappelle donc l'importance d'utiliser à bon escient l'argent qu'Hachem nous donne. Nous devons en redistribuer aux pauvres une grande partie et, en aucun cas, le garder entièrement pour nous-mêmes.



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Dans ce chapitre, on nous raconte que les chefs de la tribu de Lévi se sont approchés de É'azar Hachohen et de Yéhocou'a bin Noun. Ils ont demandé une **réunion avec tous les autres chefs de tribu**. Et, une fois qu'elle a été organisée (à l'endroit où les *Bné Israël* campaient à ce moment-là, c'est-à-dire Chilo), ils ont rappelé qu'Hachem avait ordonné à Moché Rabbénou **d'accorder à la tribu de Lévi des villes tout au long du territoire d'Israël**, ainsi que des étendues autour d'elles, pour permettre à leurs animaux d'y vivre.

Le texte nous dit que **les Bné Israël ont respecté cette ordonnance d'Hachem**, et chaque tribu leur a accordé des villes de son territoire.

Il nous décrit précisément chaque ville dans chaque tribu ; et les Lévi'im ont eu, en tout, **48 villes**. Un tirage au sort a été fait pour les attribuer aux différentes familles de Lévi'im. Les Lévi'im se sont installés dans ces villes, et ont aussi bénéficié d'une zone autour de chaque ville pour leurs animaux, et pour leur propre confort (pour qu'ils puissent s'y promener).

Le chapitre se termine en disant qu'**Hachem a accompli**

tout ce qu'il avait dit qu'il allait faire de bien au peuple juif (les deux derniers mots du chapitre sont, d'ailleurs, "*Hakol Ba/Tout s'est accompli*") :

- Il a donné au peuple juif **toute la terre** tel qu'il avait juré à leurs ancêtres de leur donner ; ils l'ont héritée et s'y sont installés ;
- Il a fait que **les Juifs se reposent de toute guerre et de toute tension** avec les peuples voisins, tel qu'il l'avait aussi juré à leurs ancêtres ; aucun de leurs ennemis ne s'est dressé devant eux, car Hachem les leur a livrés dans leurs mains.

CHMIRAT HALACHONE en histoire



Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Celui qui parle négativement des autres affirme implicitement qu'il leur est supérieur, et transgresse ainsi **l'interdiction d'être arrogant**." (Séfer 'Hafets 'Haïm, introduction)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven tient des propos dénigrants sur Gad en sa présence, auprès de Chim'on.

QUESTION

Chim'on peut-il accorder de l'importance aux paroles de Réouven ?



Réponse

Chim'on n'a pas le droit de croire les propos dénigrants tenus par Réouven sur Gad, en sa présence. Croire à du Lachone Hara' est interdit, même s'il est émis en présence de la victime.



HISTOIRE

Un jour, une dame s'est présentée en pleurs chez *Rabbi Tsvi Hirsch de Liska*. Elle lui a raconté que **son mari a été pris soudainement par la police**, puis envoyé dans la prison de la ville de Kalov. En entendant ce nom, le visage du *Rabbi* s'est éclairé, et il a immédiatement répondu à la dame : "Rendez-vous à la prison, demandez à en rencontrer le directeur, et dites-lui que le *Rabbi* de Liska lui demande de libérer votre mari."

La dame, très étonnée, se demandait **pourquoi le directeur de la prison accepterait une telle demande**. Mais, grâce à sa grande confiance dans le *Tsadik*, elle a voyagé à Kalov et est arrivée devant la prison. Alors qu'elle se demandait comment oser taper à la porte de la prison pour demander une entrevue avec le directeur, un homme visiblement important l'a interpellée en lui demandant qu'elle cherchait. En tremblant, elle a répondu "Le directeur de la prison". Et il a répondu : "C'est moi !" La femme a vu dans cette coïncidence un **signe du Ciel**, et elle a alors osé dire : "Je suis envoyé par le *Rabbi* de Liska qui vous demande de libérer mon mari." Elle était sûre que l'homme allait éclater de rire ou la renvoyer. Mais, contre toute attente, il a répondu : "C'est un grand grand mérite pour moi de répondre à une sollicitation du *Rabbi* ! Venez, montrez-moi qui est votre mari et je donnerai **l'ordre de le libérer** !"

Elle a montré son mari, le directeur l'a appelé, l'a libéré, lui a rendu ses affaires et lui a même donné de l'argent pour le voyage jusqu'à la maison. Et ce n'est que des années plus tard qu'un élève du *Rabbi* (qui, entre temps, est devenu le **célèbre Rabbi Yéchaya Mikerestir**) a raconté lors d'un *Mélavé Malka*, en présence de centaines de *Hassidim*, le mystère qui se cachait derrière cette libération. Ce directeur de prison était en fait un **enfant malheureux**, qui traînait dans son village, près de la ville de Liska. Il avait tout le temps faim, car sa famille était pauvre. Et, en plus, sa famille le rejetait. Les seuls qui lui donnaient à manger de temps en temps étaient les Juifs du village. Et, en échange, il leur rendait souvent des petits services, notamment les jours de Chabbath et de fêtes, pour venir faire les actes qu'eux-mêmes n'avaient pas le droit de faire en ces jours.

Une fois, il a entendu que les Juifs du village s'apprêtaient à voyager à Liska, pour passer *Chavou'ot* auprès de leur *Rabbi*. C'était un adolescent curieux, qui voulait en savoir plus sur le mode de vie des Juifs, et voir qui était ce fameux *Rabbi*. Il a proposé de se joindre à la caravane, en disant qu'il s'occuperait des charrettes et des chevaux ; et que, pendant la fête, il pourrait faire les actes que les Juifs n'ont pas le droit de faire. Les Juifs ont accepté, et il s'est joint à eux.

Pendant les jours de fête, il a très bien fait son travail. Il en a aussi profité pour jeter des coups d'œil dans le

Beth Hamidrach, écouter les prières ; et surtout, la nuit de *Chavou'ot*, où tous les Juifs ont étudié tout au long de la nuit, il les a observés et il était vraiment **impressionné par ce mode de vie**. Il a également eu l'occasion, à certains moments des prières ou des repas de fête, de regarder de loin le *Rabbi* ; et il a été **impressionné par sa stature merveilleuse**.

Après la fête, tous les *Hassidim* sont allés prendre congé du *Rabbi*, en demandant des *Brakhot* ; et le jeune homme était marqué par le visage rayonnant que chaque juif avait en sortant du bureau du *Rabbi*. Lui-même désirait tellement pouvoir **entrer et recevoir une Brakha du Rabbi** ! Et la chance lui a sourit : à la fin des consultations, lorsque le *Rabbi* est sorti de sa chambre, le jeune homme était dans le couloir et a osé s'approcher de lui. Il lui a dit : "*Rabbi*, bien que je ne sois pas juif, je voudrais moi aussi une *Brakha*." Le *Rabbi* lui a demandé : "Dans quel domaine ?" Le jeune homme a répondu : "Je souhaite avoir enfin un **gagne-pain correct**, qui me permettra de vivre dans l'aisance, et d'échapper à la vie de pauvreté dans laquelle je suis depuis ma naissance." Le *Rabbi* lui a dit : "As-tu cherché dans les journaux s'il y a des offres d'emploi ?" Le jeune homme a répondu : "Il y en a peu. Et la seule qui soit vraiment intéressante est que, dans la ville de Kalov, on cherche un **homme convenable qui pourrait assumer le rôle de directeur de la prison**. Mais il est sûr qu'un tel poste ne me convient pas. Je suis un homme simple, sans aucune éducation. Je n'ose même pas poser ma candidature." Le *Rabbi* lui a dit : "Écoute mon conseil : va à Kalov, pose ta candidature ; et **je te bénis pour que tu sois sélectionné** pour ce poste." La *Brakha* du *Rabbi* a donné des forces au jeune homme. Il a tenté sa chance, a postulé à Kalov. Et l'inattendu est arrivé : il a été sélectionné ! Très rapidement, il s'est considérablement enrichi, car les gens payaient de grosses sommes pour avoir le privilège de rendre visite aux membres de leur famille qui étaient prisonniers.

Un jour, il est venu chez le *Rabbi* de Liska avec une charrette pleine de richesses. Mais le *Rav* a refusé de prendre quoi que ce soit, tel qu'il en avait l'habitude. L'homme a beaucoup insisté et, finalement, le *Rabbi* a dit : "Je suis prêt à accepter une chose : promets-moi que **le jour où j'aurai besoin de te demander un service, tu accompliras ma demande**." Le directeur de la prison a promis que quel que soit ce que le *Rabbi* lui demandera, il l'exécutera avec joie. Et effectivement, quelque temps après, l'occasion s'est présentée...

Rabbi Yéchaya Mikerestir a terminé en disant : "Par le mérite de la *Brakha* que le *Rabbi* a donné à cet homme (pour devenir directeur de prison), il a pu, quelques années plus tard, sauver un Juif d'un emprisonnement peut-être à vie, et le ramener chez lui."



Question

Monsieur Zerbib part cette semaine en voyage pour deux semaines. Son appartement possède un système d'électricité plutôt ancien, et ce dernier a tendance à sauter de temps à autre. Craignant que cela n'arrive et que par cela le contenu de son congélateur ne s'abîme, il demande à son voisin, El'hanan, avec qui il est en très bon terme, s'il peut avoir la gentillesse de bien vouloir entrer une fois par jour chez lui et **vérifier que l'électricité fonctionne**. Son ami accepte et monsieur Zerbib lui remet la clé de sa maison.

Monsieur Zerbib s'en va et El'hanan vérifie tous les jours l'état de la maison de monsieur Zerbib. Seulement, à partir du cinquième jour, pris par ses occupations, il **oublie de vérifier**, et ce jusqu'à la fin du voyage de monsieur Zerbib. Quand ce dernier

rentre de voyage, il pousse la porte d'entrée et est accueilli par une odeur nauséabonde : l'électricité a sauté et tout ce qui se trouvait dans le congélateur est gâté. Il se rend alors chez El'hanan lui demander des explications. Ce dernier lui dit qu'il a effectivement **oublié de vérifier la maison ces derniers jours**. Monsieur Zerbib lui demande alors le remboursement de ce qui se trouvait dans le congélateur, à savoir la valeur de dix kilos de viande. El'hanan répond que, bien qu'il ait accepté de bien vouloir entrer tous les jours vérifier que l'électricité fonctionne correctement, **il n'a à aucun moment pris sur lui la responsabilité** de cela, et il n'avait pas l'intention que ce service soit pour lui un engagement, dans le sens juridique du terme.

GUEMARA



El'hanan doit-il rembourser à monsieur Zerbib la viande qui a pourri par le non-respect de ce qu'il avait convenu avec lui ?



- Mekhilta Derabbi Yichmaël Michpatim, début de la paracha 16
- Tossfot Baba Kama 93a "Ourminehou" depuis "Kédédarich Bémekhilta" jusqu'à "Patour".
- Mil'hamot Hachem Baba Kama 33a (dans le Rif) "Haï Piroucha".

RÉPONSE

El'hanan ne sera pas obligé de rembourser la viande, car comme mentionné dans la *Mekhilta* et ramenée par *Tossfot* [et ainsi est d'avis le Ramban], pour avoir le statut de gardien qui le responsabilise en cas de dommages, il faut pour cela avoir **pris sur soi explicitement de le garder**. C'est pourquoi, dans notre cas où à aucun moment El'hanan a dit qu'il était responsable sur le contenu du congélateur, et qu'il a seulement accepté de vérifier l'électricité, il n'a donc pas le statut de gardien et ne sera pas responsable de rembourser la nourriture avariée.

MICHNA
SUITE

Suite de la Page 3

La deuxième valeur est le Émet (la vérité), c'est-à-dire que les gens prennent l'habitude de ne pas se mentir mutuellement ; que **chacun affectionne le fait de dire la vérité**, toute la vérité et rien que la vérité. A ce propos, nous trouvons dans le *Midrachim* (sur le *Passouk* : "Si entendre tu entendras la voix d'Hachem ton D.ieu, et que ce qui est droit à Ses yeux, tu feras") : il s'agit des **transactions honnêtes** (sans triche, sans tromperie, sans modification des prix, sans camouflage des défauts...) entre les gens. Ceci nous apprend que toute personne honnête dans ses transactions est considérée comme ayant **accompli toute**

la **Torah** ; et l'esprit des gens est satisfait d'elle.

La troisième valeur essentielle est le Chalom, c'est-à-dire la paix entre les États et entre les gens. **Sans paix, il n'y a rien**. Car la paix équivaut à toutes les autres richesses. Les *'Hakhamim* ont aussi dit que **la paix est tellement importante que même si les juifs servent des idoles, la rigueur divine ne s'abat pas sur eux**, tant qu'il y a la paix entre eux. Mais s'il y a des querelles entre eux, même s'ils appliquent la Torah, la rigueur divine s'abat sur eux. Ceci nous enseigne combien le Chalom est précieux et combien la dispute est détestable.

Responsable de la publication : David Choukroun

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscriptio : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com